



Taussac
— la —
Billière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, MARTIN Mark, MAS Serge, POUJOL Jean-Jacques et VINCHES Bernard

Absent excusé : CORBEIL Carine, ROUAUD Magali
Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 05 Avril 2024

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération n°2024-019 Approbation du Plan Communal de Sauvegarde Inondation et Feu de Forêt

Le Conseil Municipal prend connaissance du livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la Gestion de crise ainsi que des cartes inondations et feux de forêt qui regroupent les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré avec le concours de Prédicit afin de garantir son efficacité.

Le document est opérationnel et peut-être consulté en mairie, il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde inondations et feux de forêt présenté.

3 - Délibération n°2024-020 Assistance à maîtrise d'ouvrage avec Hérault Ingénierie pour la mise en œuvre du Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un PGSSE sur la commune, document qui sera obligatoire en 2027.

Il propose à l'assemblée délibérante de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'Hérault Ingénierie pour élaborer ce plan, coût pour la commune 1 881€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en route l'élaboration de ce plan en confiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage à Hérault Ingénierie.

4 - Délibération n°2024-021 Convention entre la commune et l'INSEE pour l'exécution de l'enquête familles 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population 2025 notre commune a été tirée au sort afin de compléter le recensement par une « enquête familles » visant à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui (enfants résidants hors du logement, contacts des grands parents avec leurs petits-enfants ...).

Cette enquête sera proposée par l'agent recenseur de la commune en janvier 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'INSEE pour cette opération.

5 - Délibération n°2024-022 Protection Sociale Complémentaire des Agents, convention de prestation pour la couverture du risque prévoyance avec le CDG34

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale développe une obligation pour les employeurs publics territoriaux afin de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Au regard de ce contexte technique et juridique, compte tenu de la complexité et de l'expertise imposée par ce type de dossier, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault a décidé d'engager un marché départementale afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de donner mandat au CDG34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau du département ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance.

6 - Délibération n°2024-023 et 23B Vote du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2023

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations sur les 2 RPQS (Eau et Assainissement) qui leurs ont été transmis pour consultation.

Ces rapports sont imposés par le Code Général des Collectivités Territoriales et sont mis en ligne sur le site www.services-eaufrance.fr

Le Maire indique au Conseil Municipal que les points positifs de ces rapports sont la baisse du volume d'eau consommé et l'augmentation des rendement du réseau grâce à la réduction des fuites.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces deux rapports.

7 - Délibération n°2024-024 Demande de Subventions pour travaux sur les infrastructures d'eau et d'assainissement

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de la fosse des eaux usées de Maurian, opération demandée par l'organisme de contrôle des stations d'épuration

La dépense pour cette opération s'élève à 36 900€HT.

Il est également nécessaire d'installer une vanne de régulation à La Billière afin de résoudre les problèmes de débit d'eau sur le haut du village, coût de l'investissement : 13 300€HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le financement maximum auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Le Conseil Municipal valide ces investissements et autorise le Maire à solliciter les financements maximum.

8 - Délibération n°2024-025 Demande de Fonds de Concours à Grand Orb

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes GRAND ORB met à disposition des communes membres, un fonds de concours de 40 000€ « Patrimoine et Environnement ».

Ce fonds permet de participer à l'autofinancement communal à hauteur de 50%.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide maximum sur ce fonds de concours en complément des investissements réalisés en 2024 sur la voirie, le patrimoine bâti et les réseaux d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter cette aide dès que la participation des autres financeurs sera connue et déterminera l'autofinancement de la commune.

9 – Questions Diverses :

Serge MAS, l'Adjoint délégué aux travaux présente au Conseil Municipal les travaux en cours :

- L'enfouissement des réseaux secs à Taussac est pratiquement terminé, seul les poteaux restent à enlever.
- Le remplacement des éclairages sodium par des leds est en cours sur les villages concernés.
- Le remplacement de la fosse à la station de Maurian est prévu après en avoir obtenu le financement.
- Une vanne de régulation est également prévue à La Billière afin de résoudre les problèmes de débit en point haut.
- La création de la Station d'Épuration à La Sesquièrre est retardée par le bureau d'étude ENTECH qui tarde à émettre l'appel d'offre. Une relance a été effectuée.
- Le débroussaillage des chemins communaux sera réalisé en juin par l'entreprise FUENTÈS ainsi que le nettoyage des villages par l'ÉSAT de PLAISANCE.
- Les travaux d'enlèvement et de consolidation de la ruine FANJAUD à La Bourbouille sont pratiquement terminés et la parcelle va être mise en vente.
- Les travaux de réfection du réseau d'eaux usées à L'Horte en bordure du ruisseau du Combaret débutent aujourd'hui.
- Le bétonnage du chemin de la Plaine à La Bourbouille sera réalisé par l'entreprise Sud Environnement TP prochainement.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h.

Le Maire
Bernard VINCHES

